



ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, ■ ■ ■
PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE

Formations des élus

CATALOGUE 2022

Efficacité personnelle

Information et Communication

Urbanisme - Environnement - Mobilités

Commune – EPCI - Gouvernance

Finances locales - Commande publique

Action sociale - Culture - Vie associative

Enfance - Jeunesse



Organisme agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux -
SIRET 441 506 482 00039
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52530100653 auprès du préfet de région PAYS-DE-
LA-LOIRE

SOMMAIRE

Offre de formations sur mesure p.3

Catalogue 2022

Effacité personnelle

Maire, Adjointes, Conseillers Municipaux : la gestion de conflit au sein de l'équipe municipale Vendredi 25 mars 2022 p.4

Manager son équipe dans le changement Vendredi 1^{er} juillet 2022 p.5

Information et communication

Communication digitale 2e semestre

Urbanisme - Environnement - Mobilités

Mandat du climat Jeudi 19 mai 2022 p.6

Commune - EPCI - Gouvernance

Organiser un scrutin électoral Lundi 24 janvier 2022 p.7

Le rôle du maire et ses obligations en matière de gestion des ressources humaines Mardi 22 février 2022 p.8

Finances locales - Commande publique

Instruction comptable M57 : Enjeux et évolutions Jeudi 28 avril 2022 p.9

Optimiser les ressources fiscales et financières 2e semestre

Action sociale - Culture - Vie associative

Education artistique et culturelle dans les politiques publiques Jeudi 10 mars 2022 p.10

La place des associations dans l'animation de la commune Jeudi 09 juin 2022 p.11

Enfance jeunesse

A définir 2e semestre

Fiche d'inscription p.12

Conditions générales P.13

OFFRE DE FORMATIONS SUR MESURE

L'AMF 53 propose également une offre de **prestations personnalisées dans vos locaux** ou en **webinaire** sur des **thématiques que vous choisissez**. Vous trouverez ci-après une **liste non exhaustive de l'offre disponible**.

Efficacité personnelle

Prise de parole en public
Animer une réunion efficacement
Animer une équipe / bases du management
Gestion des conflits
Annonce d'un décès
Langage non verbal
Bilan de mi-mandat
Gestion en mode projet
Manager dans le changement
Gérer son temps et ses priorités
Bien communiquer et s'affirmer dans les relations professionnelles

Commune - EPCI - Gouvernance

Elections
Législation funéraire
Modes de gouvernances participatives
Fonctionnement des assemblées
Pouvoir de police
Etat-civil
Statut de l' élu
Assurances de la commune
Modes de gestion des services publics
Responsabilité et déontologie des élus
Débits de boissons
Maire employeur

Information et communication

Communication digitale
Smart city - mairie connectée - digitalisation
Construire une stratégie de communication

Urbanisme - Environnement - Mobilités

Mandat du climat
Financement de l'urbanisme
Efficacité énergétique
Eau - assainissement : gestion du service - financement
Déchets : gestion du service - financement
Revitalisation centre-bourg
Outils de maîtrise foncière
Voirie communale - Chemins ruraux
Fresque du numérique

Finances locales - Commande publique

M57
Atelier élaboration du budget
Prospectives financières
Marchés formalisés
Marchés de maîtrise d'œuvre
Marchés à procédure adaptée
Marchés de restauration collective
Gestion de la dette
Optimiser les ressources fiscales et financières

Action sociale - Culture - Vie associative

Education artistique et culturelle
CCAS - CIAS
Les fondamentaux de la culture et projet culturel de territoire
Relations commune/associations

Enfance jeunesse

Animation temps périscolaire
Accueil de la petite enfance
Gestion de la pause méridienne et de la restauration collective
Laïcité

Efficacité Personnelle

Maire, Adjoint, Conseillers Municipaux : la gestion de conflit au sein de l'équipe municipale

Date

Vendredi 25 mars 2022

Durée

6 heures

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant

Hugues FOURAGE
Consultant formateur,
Ancien DGS et élu
Vacataire à l'université de
Droit Poitiers : moyens
financiers des collectivités

Prix

180 Euros

Public

Elus

Niveau

Débutant

Modalités de suivi

Présentiel

Cliquer sur le logo pour
accéder à l'offre sur
MonCompteFormation



Objectifs

Apprendre à diagnostiquer précisément la situation qui pose problème. Les conflits, au sein d'une équipe municipale, sont fréquents, souvent imprévisibles et parfois inévitables avec des conséquences plus ou moins importantes.

Une situation, bien souvent génératrice de stress et d'incompréhension et le Maire ou les Elus, en général, sont très souvent mal outillés pour intervenir. Mal gérer un conflit devient très vite nuisible à l'organisation et va demander de dépenser beaucoup d'énergie et de temps.

Pour y remédier le Maire ou les Elus doivent **développer des compétences personnelles afin de pouvoir identifier les sources de conflits potentiels.**

Cependant, tous les conflits ne sont pas nécessairement néfastes. S'ils sont bien résolus, ils permettent au groupe de recourir à une franche communication dont l'objectif est de faire évoluer le groupe vers la recherche de solutions pour constituer une équipe.

Programme

Le talent de communiquer : clés pour réussir

- ♦ Prendre la parole pour échouer à coup sûr
- ♦ L'art de raisonner juste
- ♦ La parole efficace

Les caractéristiques d'un conflit

- ♦ Un constat
- ♦ Qu'est-ce qu'un groupe/une équipe ?
- ♦ Qu'est-ce qu'un conflit ?
- ♦ Quels acteurs pour quels conflits ?

Gérer et résoudre les conflits

- ♦ Les 5 attitudes à connaître
- ♦ L'état d'esprit des parties en conflit
- ♦ Les issues possibles du conflit
- ♦ Les questions à se poser pour éviter de rentrer dans le conflit
- ♦ La prise de recul et la gestion des émotions

Méthode pédagogique

Etude de cas

Date

Vendredi 1^{er} juillet 2022

Durée

6 heures

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenante

Catherine MENANT
Consultante-formatrice en
management

Prix

180 Euros

Public

Elus

Niveau

Débutant

Modalités de suivi

Présentiel

Cliquer sur le logo pour
accéder à l'offre sur
MonCompteFormation



Objectifs

- ✓ Se positionner personnellement dans un contexte de changement
- ✓ Donner du sens au changement pour soi et pour l'équipe municipale
- ✓ Anticiper les causes de résistance et identifier les opportunités d'évolution
- ✓ Maîtriser les outils essentiels de la conduite du changement
- ✓ Savoir appréhender les situations difficiles

Programme

1/ Un changement, des changements

- Identifier les mutations de l'environnement et ses conséquences
- Etudier la rationalité limitée de l'acteur dans le changement
- Comprendre le contrat implicite

2/ Elaborer une stratégie pour accompagner le changement dans la collectivité territoriale

- Identifier les enjeux liés à la conduite de changement
- Connaître les principes clés pour réussir une démarche de changement
- Analyser les différents types de changement

3/ Du diagnostic de l'existant à la stratégie de changement

- Etudier les différents styles de conduite de changement
- Anticiper les changements
- Analyser les impacts du changement sur l'organisation

4/ Mettre en place des stratégies d'intervention

- Comprendre la logique des acteurs face au changement
- Agir sur les populations et les acteurs importants pour les changements
- Négocier les changements avec les agents

5/ Le rôle de l'élu dans la conduite de changement

- Communiquer efficacement dans les changements
- Identifier les degrés d'engagement dans le changement
- Mettre en place un processus en 4 temps

Méthode pédagogique

Etude de cas

Date

Jeudi 19 mai 2022

Durée

3 heures
(14h – 17h)

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant

Xavier DUBOURG
Enseignant-chercheur

Prix

90 Euros

Public

Elus

Niveau

Tous

Modalités de suivi

Présentiel

*Cliquer sur le logo pour
accéder à l'offre sur
MonCompteFormation*



Objectifs

Aider les élus locaux à activer la transition climatique.

4 piliers de l'apprentissage :

RAISONNER : en manipulant les liens de cause à effet, les chiffres et les graphiques

IMAGINER : en visualisant les interactions climatiques, en décorant sa fresque lors de la phase de créativité

FORMALISER : en structurant sa réflexion sous forme de fresque, en restituant ce que l'on a appris lors de l'exposé

RESSENTIR : en exprimant ses émotions face à l'enjeu climatique, en échangeant avec les autres

Programme

RÉFLEXION : découvrir et mettre en lien les cartes puis co-construire la fresque.

CRÉATIVITÉ : décompresser, s'approprier la fresque et créer un esprit d'équipe en l'illustrant.

RESTITUTION : partager ce que l'on a appris et l'ancrer grâce à un exposé synthétique.

DEBRIEF : échanger en toute bienveillance sur ses émotions, positions, questions et solutions.

Méthode pédagogique

Jeu : Les joueurs sont en équipe de 4 à 8 joueurs.

Ils disposent de cartes représentant les différentes composantes du changement climatique et se concertent afin de retrouver les liens de cause à effet en les positionnant et reliant entre elles.

Un animateur encadre une ou plusieurs équipes afin de les guider durant l'atelier, assurer une bonne communication entre les membres et donner des explications supplémentaires.

Date

Lundi 24 janvier 2022

Durée

3h30

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant

Isabelle COURT
Directrice des affaires
administratives
Ville de Saint-Germain-en-
Laye

Prix

90 Euros

Public

Elus

Niveau

Débutant

Modalités de suivi

Présentiel

Cliquer sur le logo pour
accéder à l'offre sur
MonCompteFormation



Objectifs

Comprendre les différentes dispositions réglementaires et le rôle de chacun dans le process électoral, afin d'éviter les contentieux.

Programme

Introduction : les bases textuelles

1ère partie : Le bon déroulement d'un scrutin nécessite une bonne gestion des listes électorales, en amont

- Le Maire, signataire des inscriptions et des radiations de droit commun
- La commission de contrôle et le Maire
- La demande de copie des listes électorales, le process
- La carte électorale, un envoi à tous les électeurs en 2022

2ème partie : L'organisation du scrutin

- La composition préalable à la tenue des bureaux de vote, les obligations des élus
- La journée de scrutin en bureau de vote (rôle du président / des assesseurs / du secrétaire)
- La clôture du bureau de vote (la rédaction du procès-verbal et l'annonce des résultats)

Méthode pédagogique

- Apport de connaissances règlementaires et apports méthodologiques
- Illustration par des exemples
- Debriefing après chaque partie
- Support de présentation remis à chaque participant

Date

Mardi 22 février 2022

Durée

6h30

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant

Cindy LABORIE
Responsable des Affaires
juridiques FNCDG

Prix

180 Euros

Public

Elus

Niveau

Tous

Modalités de suivi

Présentiel

*Cliquer sur le logo pour
accéder à l'offre sur
MonCompteFormation*



Objectifs

Être élu à la tête d'une collectivité ou d'un établissement public, c'est également devenir l'employeur des agents qui y travaillent. En tant qu'employeur, un certain nombre de décisions sont à prendre et des responsabilités à assumer en matière de gestion du personnel territorial.

Programme

Les obligations liées à l'emploi et au recrutement

Les principes généraux en matière de recrutement, la définition des besoins, la déclaration de la vacance de poste, la sélection des candidatures et la nomination, les différents modes de recrutement, la titularisation, l'affectation

Le déroulement de carrière des agents

Les positions administratives, les avancements d'échelon et de grade, la promotion interne, l'entretien professionnel, la formation professionnelle

La définition du temps de travail

Les grands principes et les garanties minimales, le temps non complet et le temps partiel, les heures supplémentaires et l'ARTT, les astreintes et les permanences, les autorisations d'absence, les congés annuels, les congés pour raisons familiales

Les obligations en cas de suppression ou de fin d'emploi

La suppression de poste, renouvellement ou non renouvellement des contrats de travail, licenciement, la gestion du chômage

La rémunération

Les éléments obligatoires, le régime indemnitaire, les compléments de rémunération et les avantages en nature

Les droits et obligations des agents

Obligations des agents, lutte contre les conflits d'intérêt, droits des agents, discipline

Les obligations et responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail

Méthode pédagogique

- Apport de connaissances réglementaires et apports méthodologiques
- Echanges
- Support de présentation remis à chaque participant

Date

Jeudi 28 avril 2022
9h – 12h30

Durée

3h30

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant

Laëtitia REMOISSENET
Senior manager secteur
public KPMG

Prix

90 Euros

Public

Elus

Niveau

Tous

Modalités de suivi

Présentiel

*Cliquer sur le logo pour
accéder à l'offre sur
MonCompteFormation*



Objectifs

Ce référentiel budgétaire et comptable M57 sera **généralisé au 1er janvier 2024** pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

- ✓ Comprendre le contexte de mise en place de la M57
- ✓ Identifier les zones où il peut y avoir un impact
- ✓ Appréhender les enjeux de gestion et les modifications de la chaîne comptable et financière qui en découle (anticiper les écritures et être conforme à la M57)

Programme

Introduction

- Accueil et présentation de chacun
- Recueil de vos attentes

Introduction au cadre budgétaire remodelé

- Retour sur la doctrine et l'esprit des réformes
- Quelles collectivités concernées ?
- Quels délais d'application ?
- La certification des comptes
- Le compte financier unique : CFU
- Retour d'expérience et des bonnes pratiques des expérimentations en cours

Les principales évolutions apportées par la M57

- En termes de préparation budgétaire
- En termes d'exécution budgétaire
- Sur les opérations de fin d'exercice

Synthèse - Conclusion – tour de table

Méthode pédagogique

- Apport de connaissances réglementaires et apports méthodologiques
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de présentation remis à chaque participant

Action sociale Culture Vie associative

Education artistique et culturelle dans les politiques publiques

Date

Jeudi 10 mars 2022

Durée

6 heures

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenants

François POUTHIER
Professeur associé des
Universités -
Université Bordeaux
Montaigne
Didier LASTÈRE
Comédien et co-directeur du
Théâtre de l'Ephémère

Prix

180 Euros

Public

Maires
Elus délégués à la
culture

Niveau

Tous

Modalités de suivi

Présentiel

Cliquer sur le logo pour
accéder à l'offre sur
MonCompteFormation



Objectifs

- Comprendre les enjeux de l'éducation artistique et culturelle aujourd'hui
- Resituer les champs d'action de l'éducation artistique et culturelle dans les politiques publiques
- S'approprier un vocabulaire spécifique
- Connaître les composantes de l'éducation artistique et culturelle
- Resituer les réseaux d'acteurs et de parties prenantes des projets d'éducation artistique et culturelle

Programme

- **Sensibilisation à la pratique artistique** pour découvrir l'éducation artistique et culturelle en action
- Conférence de mise en perspective de **l'histoire des politiques culturelles et de l'éducation artistique et culturelle**
- **Partage d'éléments de synthèse concernant l'Etude prospective sur l'éducation artistique et culturelle** de niveau collège en Mayenne menée par le Département en 2021
- **Ateliers de réflexion** en sous-groupes autour d'enjeux concrets, pour faire vivre ou évoluer les projets d'éducation artistique et culturelle dans un territoire

Méthode pédagogique

Ateliers de mise en pratique et conférence.

Date

Jeudi 9 juin 2022

Durée

6 heures

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant

Hugues FOURAGE
Consultant formateur,
Ancien DGS et élu
Vacataire à l'université de
Droit Poitiers : moyens
financiers des collectivités

Prix

180 Euros

Public

Elus

Niveau

Tous

Modalités de suivi

Présentiel

Cliquer sur le logo pour
accéder à l'offre sur
MonCompteFormation

**Objectifs**

A travers échanges et expériences, comprendre ce qui fait et fera la relation commune/association

Programme**Une association de quoi s'agit-il ?**

- La loi du 1^{er} juillet 1901
- Baromètre 2014 des relations entre associations et collectivités locales
- De l'autonomie au « communalisme »
- Nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations

Echange avec la salle**Travail en groupe**

- Comment définir la relation commune/association dans le contexte actuel ?
- Ce qui fait la difficulté des relations ?
- Les pistes d'amélioration

Retour du travail de groupe**La relation avec l'association repose sur des règles de bon sens**

- Une reconnaissance réciproque, gage d'un partenariat constructif et durable
- Une contribution adaptée à l'intérêt général
- ♦ La notion de subvention publique
- ♦ Les caractéristiques de la subvention
- ♦ La définition de l'intérêt général
 - Transparence et équité dans les engagements

La contractualisation**L'évaluation**

La relation avec le projet politique de la commune, résultats attendus et résultats obtenus

Méthode pédagogique

- Apport de connaissances réglementaires et apports méthodologiques
- Ateliers

Fiche d'inscription

Faisant office de devis

Collectivité : _____

Intitulé de la formation : _____

Date et Lieu de la formation : _____

Nom et prénom du stagiaire : _____

Fonction : _____

Prise en charge des frais de formation Collectivité DIF Elu

Adresse de facturation : _____

SIRET de la collectivité : _____

Coordonnées CHORUS PRO : _____

Pour les formations en journée entière, souhaitez-vous une réservation du déjeuner avec le groupe (non compris dans le tarif de la formation) ? oui non

Inscription obligatoire à retourner par courriel :

formation@amf53.asso.fr

Date, signature et cachet de la collectivité

Joël BALANDRAUD

Président



Les informations recueillies via ce formulaire d'inscription sont destinées à un usage strictement interne de l'AMF53. Vos données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous bénéficiez du droit d'accéder, de modifier, de supprimer ou d'effectuer toute autre action en rapport avec les données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits par simple demande écrite en vous adressant à contact@amf53.asso.fr



Organisme agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux - SIRET 441 506 482 00039

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52530100653 auprès du préfet de région PAYS-DE-LA-LOIRE

Conditions générales

Contact

Association des Maires, Adjointes et Présidents de communautés de la Mayenne
Maison des collectivités – 21 rue Ferdinand Buisson – Bât. F
53810 CHANGÉ
02.43.59.09.00
formation@amf53.asso.fr

Inscriptions

L'AMF 53 est agréée pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur. Les frais engagés par l'élu qui participe à ses formations sont donc remboursés :

- Soit au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la collectivité (Article L.2123-14 du CGCT). Dans ce cas, l'inscription est effectuée au moyen de la fiche d'inscription proposée ci-après au moins 8 jours avant la session. Elle est adressée par courriel à : formation@amf53.asso.fr
- Soit au titre de droit individuel à la formation (DIF) dédié aux élus. L'inscription est alors effectuée via la [plateforme « MonCompteFormation »](#). Vous pouvez consulter le [guide du financement de la formation en lien](#).

Une convocation est adressée par l'AMF 53, par courriel, confirmant les modalités de déroulement de la session.

Toute inscription annulée dans les 8 jours précédant la date de formation est facturée.

Le nombre de places est limité.

Un minimum de 8 personnes inscrites est nécessaire pour maintenir une session.

